

Informations de base	
2017/2175(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2016: Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (Office de l'ORECE) Subject 8.70.03.06 Décharge 2016	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	CONT Contrôle budgétaire		STAES Bart (Verts/ALE)
			Rapporteur(e) fictif/fictive SARVAMAA Petri (PPE) LIBERADZKI Bogusław (S&D) MARIAS Notis (ECR) ALI Nedzhmi (ALDE) DE JONG Dennis (GUE/NGL) VALLI Marco (EFDD) KAPPEL Barbara (ENF)
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
	ITRE Industrie, recherche et énergie		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire
	Budget		OETTINGER Günther

Evénements clés			

Date	Événement	Référence	Résumé
26/06/2017	Publication du document de base non-législatif	COM(2017)0365 	Résumé
13/09/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/03/2018	Vote en commission		
22/03/2018	Dépôt du rapport de la commission	A8-0069/2018	Résumé
18/04/2018	Décision du Parlement	T8-0135/2018	Résumé
18/04/2018	Résultat du vote au parlement		
18/04/2018	Débat en plénière		
18/04/2018	Fin de la procédure au Parlement		
03/10/2018	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2017/2175(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/8/10832

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE613.456	24/01/2018	
Amendements déposés en commission		PE618.233	02/03/2018	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0069/2018	22/03/2018	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0135/2018	18/04/2018	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	05941/2018	09/02/2018	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2017)0365 	26/06/2017	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N8-0011/2018 JO C 417 06.12.2017, p. 0031	19/09/2017	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Budget 2018/1343 JO L 248 03.10.2018, p. 0167
Résumé

Décharge 2016: Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (Office de l'ORECE)

2017/2175(DEC) - 09/02/2018 - Document de base non législatif complémentaire

Ayant examiné les comptes de gestion de l'exercice 2016 et le bilan financier au 31 décembre 2016 de l'**Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques** (ORECE), ainsi que le rapport de la Cour des comptes sur les comptes annuels de l'Office pour l'exercice 2016, accompagné des réponses de l'Office aux observations de la Cour, le Conseil a recommandé au Parlement européen **d'octroyer la décharge** au directeur exécutif de l'Office sur l'exécution de son budget 2016.

Le Conseil s'est félicité de l'avis de la Cour selon lequel les comptes annuels de l'Office présentent fidèlement sa situation financière au 31 décembre 2016 ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et selon lequel les opérations sous-jacentes pour 2016 sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs.

Le Conseil a néanmoins formulé les commentaires suivants:

- **marchés publics:** déplorant les insuffisances que la Cour a encore relevées quant aux procédures de marchés publics de l'Office, le Conseil a invité l'Office à améliorer ses procédures de passation de marchés afin de garantir l'efficacité du processus et d'assurer la concurrence dans le cadre de ses procédures;
- **personnel:** tout en étant conscient du fait que les principaux éléments ayant une incidence sur la rotation élevée du personnel échappent au contrôle de l'Office, le Conseil a invité celui-ci à continuer d'améliorer les actions déjà prises ou prévues pour atténuer le facteur de risque résultant de ce taux de rotation élevé.

Décharge 2016: Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (Office de l'ORECE)

2017/2175(DEC) - 26/06/2017 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2016 – étape de la procédure de décharge 2016.

Analyse des comptes de l'**Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE)**.

CONTENU : la gouvernance organisationnelle de l'Union se compose d'institutions, agences et autres organes de l'UE dont les dépenses sont reprises au budget général de l'Union européenne.

Les dépenses opérationnelles de ces institutions et organes se présentent sous différentes formes en fonction de la manière dont les crédits sont dépensés et gérés.

Depuis 2014, la Commission classe ses dépenses comme suit:

- **gestion directe:** exécution directe du budget par les services de la Commission,
- **gestion indirecte:** la Commission confie certaines tâches d'exécution du budget à des organismes de droit européen ou de droit national, **tels que les agences de l'UE**,
- **gestion partagée:** méthode d'exécution du budget par laquelle les tâches sont déléguées aux États membres. Environ 80% des dépenses relèvent de ce mode de gestion qui englobe des domaines tels que les dépenses agricoles et les actions structurelles.

Le présent document de la Commission porte sur les comptes consolidés de l'UE relatifs à l'exercice 2016 et détaille la manière dont les dépenses par institution et organe de l'UE ont été effectuées. Les comptes annuels consolidés de l'UE apportent notamment des informations financières sur les activités des institutions, agences et autres organes de l'UE sous l'angle du budget et de la comptabilité d'exercice.

Il revient au comptable de la Commission de préparer ces comptes et de veiller à ce qu'ils présentent une image fidèle, dans tous les aspects significatifs, de la situation financière, des résultats des opérations et des flux de trésorerie de l'UE de l'ensemble des institutions et organes de l'UE, en ce compris de l'Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE), en vue de l'octroi de la décharge.

Procédure de décharge: la décharge du budget pour un exercice donné constitue l'étape finale d'un cycle budgétaire. Elle constitue le volet politique du contrôle externe de l'exécution budgétaire et se définit comme la décision par laquelle le Parlement européen, sur recommandation du Conseil, «libère» la Commission (et les autres organes de l'UE) pour sa gestion d'un budget donné en clôturant la vie de ce budget. Le PE est l'autorité de décharge au sein de l'UE.

La procédure de décharge peut donner lieu à trois situations: i) l'octroi, ii) l'ajournement ou iii) le refus de la décharge.

Le rapport final de décharge, assorti de recommandations spécifiques adressées à la Commission, est adopté en plénière par le Parlement européen, et fait l'objet d'un suivi annuel en vue d'établir si des actions concrètes ont été mises en œuvre par la Commission en réponse aux recommandations formulées.

Chacune des agences fait l'objet d'une procédure de décharge propre, y compris l'Office ORECE.

L'Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE): l'Office ORECE, installé à Riga (LV), a été créé en vertu du [règlement \(CE\) n° 1211/2009 du Parlement européen et du Conseil](#) et a pour objectif de développer le marché intérieur des réseaux et services de communications électroniques et d'améliorer son fonctionnement, en assurant une application cohérente du cadre réglementaire européen.

En ce qui concerne les comptes de l'Office ORECE, ces derniers sont détaillés comme suit dans le document sur les comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour 2016:

- **Crédits d'engagement :**
 - **prévus :** 4 millions EUR;
 - **exécutés :** 4 millions EUR;
- **Crédits de paiement :**
 - **prévus :** 5 millions EUR;
 - **exécutés :** 4 millions EUR;

Pour le détail des dépenses, se reporter aux [comptes définitifs de l'Office ORECE](#).

Décharge 2016: Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (Office de l'ORECE)

2017/2175(DEC) - 19/09/2017 - Cour des comptes: avis, rapport

OBJECTIF: présentation du rapport de la Cour des comptes européenne sur les comptes annuels de l'Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE) pour l'année 2016, accompagné de la réponse de l'Office.

CONTENU: conformément aux missions confiées à la Cour des comptes par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, la Cour présente au Parlement européen et au Conseil, dans le cadre de la procédure de décharge, une déclaration d'assurance concernant la fiabilité des comptes annuels de chaque institution, organe ou agence de l'UE, ainsi que la légalité et la régularité des opérations qui les sous-tendent, sur la base d'un audit externe indépendant.

Cet audit a porté sur les comptes annuels de **l'Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE)**. L'Office a pour mission principale de fournir des services professionnels et administratifs à l'ORECE et, sous la direction du conseil des régulateurs, de collecter et d'analyser des informations sur les communications électroniques, ainsi que de diffuser auprès des autorités réglementaires nationales les meilleures pratiques réglementaires, telles que des approches, méthodes ou lignes directrices communes sur la mise en œuvre du cadre réglementaire de l'Union européenne.

Déclaration d'assurance: conformément aux dispositions de l'article 287 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), la Cour a audité:

- les comptes annuels de l'Agence, qui comprennent les états financiers et les rapports sur l'exécution du budget pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, et
- la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes à ces comptes.

Opinion sur la fiabilité des comptes: la Cour estime que les comptes annuels de l'Office présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, sa situation financière au 31 décembre 2016, le résultat de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions de son règlement financier et aux règles comptables adoptées par le comptable de la Commission.

Opinion sur la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes aux comptes: la Cour estime que les opérations sous-jacentes aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs.

Observations de la Cour: la Cour a noté qu'en mars 2016, l'Office a lancé une procédure de passation de marché dans le but de signer un contrat-cadre avec les deux écoles internationales existantes à Riga pour les enfants de son personnel. Alors que les spécifications techniques de l'offre indiquaient que l'Office établirait un contrat-cadre multiple en cascade avec deux opérateurs économiques, les critères d'attribution précisaient que le choix de l'école incomberait aux parents. Par conséquent, le contrat-cadre de 400.000 euros signé en juillet 2016 repose sur des concepts contradictoires, ce qui crée une insécurité juridique pour l'Office et les écoles. De plus, dans ce cas précis, la conclusion d'un contrat cadre était inutile.

Réponse de l'Office: l'État membre d'accueil en Lettonie n'a pas d'école européenne agréée. La création d'une nouvelle école européenne agréée est un processus long et, entre-temps, l'Office de l'ORECE a établi des contrats directs avec des écoles dispensant une éducation en anglais, français et allemand comme langue principale d'enseignement, en guise de mesure provisoire visant à assurer la scolarisation internationale des enfants.

Le Bureau de l'ORECE partage les constatations des auditeurs selon lesquelles l'utilisation de contrats de services-cadres ne convient pas à la situation scolaire de l'Office de l'ORECE et recourra à l'avenir des accords directs de services avec les écoles sans passation de marchés. L'Office de l'ORECE apprécierait que les lignes directrices de la Commission sur la politique du personnel dans les agences européennes de régulation soient mises à jour pour prendre en compte les spécificités des services d'enseignement.

Le rapport de la Cour des comptes contient un résumé des chiffres clés du Bureau en 2016:

- **Budget:** 4,2 millions d'euros.
- **Personnel:** 27 fonctionnaires, agents temporaires et contractuels et experts nationaux détachés.

Décharge 2016: Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (Office de l'ORECE)

2017/2175(DEC) - 03/10/2018 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à l'Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (Office de l'ORECE) pour l'exercice 2016.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2018/1343 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques pour l'exercice 2016.

CONTENU : le Parlement européen a décidé de **donner décharge** au comité de gestion de l'Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques sur l'exécution du budget de l'Office pour l'exercice 2016.

La décision est accompagnée d'une résolution du Parlement européen contenant les observations qui font partie intégrante de la décision concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2016 (*se reporter au résumé daté du 18.4.2018*).

Dans sa résolution liée à la décharge, le Parlement a fait observer qu'un projet de politique interne en matière de dénonciation des dysfonctionnements a été élaboré. Il a relevé avec satisfaction que l'Office a organisé des formations internes sur les valeurs éthiques, les conflits d'intérêts, la prévention de la fraude et la dénonciation des dysfonctionnements.

Le Parlement a relevé que, conformément au rapport de la Cour, l'Office devrait envisager, avec la Commission, de commander une évaluation externe périodique de la performance au moins tous les cinq ans, à l'instar de la plupart des autres agences. Il s'est félicité que l'Office soit disposé à coopérer avec la Commission dans le cadre de ces futures évaluations.

Décharge 2016: Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (Office de l'ORECE)

2017/2175(DEC) - 22/03/2018 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Bart STAES (Verts/ALE, BE) concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE) pour l'exercice 2016.

La commission a appelé le Parlement européen à **donner décharge** au comité de gestion de l'Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques sur l'exécution du budget de l'Office pour l'exercice 2016.

Notant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2016 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, les députés ont invité le Parlement à approuver la clôture des comptes de l'Office.

Ils ont toutefois formulé un certain nombre de recommandations qui doivent être prises en compte lors de la décharge, en plus des recommandations générales figurant dans le [projet de résolution sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE](#):

- **États financiers de l'Office**: le budget définitif de l'Office pour l'exercice 2016 s'élevait à 4.246.000 EUR, soit une augmentation de 5,69% par rapport à 2016.
- **Légalité et régularité des opérations**: les députés ont noté qu'en mars 2016, l'Office avait lancé une **procédure de passation de marché** dans le but de signer un contrat-cadre avec les deux écoles internationales existantes à Riga pour les enfants de son personnel. Ils ont observé que le contrat-cadre de 400.000 EUR, signé en juillet 2016, reposait sur des concepts contradictoires, ce qui créait une insécurité juridique pour le Bureau et les écoles. Il a été déclaré qu'un contrat-cadre était inutile. Les députés se sont félicités de la réponse du Bureau selon laquelle, à l'avenir, il utilisera des accords de services directs avec les écoles sans passation de marché.
- **Gestion budgétaire financière**: les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2016 ont abouti à un taux d'exécution budgétaire de 96,20%, soit une augmentation de 0,55% par rapport à 2015. Les députés ont noté avec inquiétude que la procédure de marché public portant sur un contrat pour acquérir des services de soutien professionnel et de conseil liés aux ressources humaines se basait exclusivement sur le prix. Ils ont salué la décision de l'Office de résilier le contrat-cadre et de mettre en place une stratégie différente afin d'obtenir les services nécessaires.
- **Engagements et reports**: le montant total des crédits d'engagement et de paiement reportés sur l'exercice 2016 s'élevait à 615.957,25 EUR. Sur cette somme, 44.896,19 EUR (7,29 %) ont été annulés.

Les députés ont formulé une série d'observations concernant les virements, la politique du personnel, la prévention et la gestion des conflits d'intérêts et les audits internes.

Enfin, le rapport a relevé que la durée moyenne d'emploi au sein du Bureau était de 2,58 ans et que le **taux de rotation du personnel** était élevé avec 25%. Cette situation affecte l'efficacité du Bureau et présente des risques pour la mise en œuvre de ses programmes de travail. La raison possible pourrait être le coefficient de correction salariale appliqué au traitement pour le pays d'accueil (73% au 1er juillet 2016). Le Bureau est appelé à prendre des mesures pour atténuer ces risques et régler efficacement la question de la fidélisation du personnel.

Décharge 2016: Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (Office de l'ORECE)

2017/2175(DEC) - 18/04/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de **donner décharge** au comité de gestion de l'Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE) sur l'exécution du budget de l'Organe pour l'exercice 2016 et d'approuver la clôture des comptes de l'Office pour l'exercice considéré.

Constatant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Office pour l'exercice 2016 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient **légales et régulières**, le Parlement a adopté par 554 voix pour, 32 voix contre et 7 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui s'ajoutent aux recommandations générales figurant dans la [résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences](#) :

- **États financiers de l'Office**: le budget définitif de l'Office pour l'exercice 2016 s'élevait à 4.246.000 EUR, soit une augmentation de 5,69% par rapport à 2016.
- **Légalité et régularité des opérations**: les députés ont noté qu'en mars 2016, l'Office avait lancé une **procédure de passation de marché** dans le but de signer un contrat-cadre avec les deux écoles internationales existantes à Riga pour les enfants de son personnel. Ils ont observé que le contrat-cadre de 400.000 EUR, signé en juillet 2016, reposait sur des concepts contradictoires, ce qui créait une insécurité juridique pour le Bureau et les écoles. Il a été déclaré qu'un contrat-cadre était inutile. Les députés se sont félicités de la réponse de l'Office selon laquelle, à l'avenir, il utilisera des accords de services directs avec les écoles sans passation de marché.
- **Gestion budgétaire financière**: les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2016 ont abouti à un taux d'exécution budgétaire de 96,20%, soit une augmentation de 0,55% par rapport à 2015. Les députés ont noté avec inquiétude que la procédure de marché public portant sur un contrat pour acquérir des services de soutien professionnel et de conseil liés aux ressources humaines se basait exclusivement sur le prix. Ils ont salué la décision de l'Office de résilier le contrat-cadre et de mettre en place une stratégie différente afin d'obtenir les services nécessaires.
- **Engagements et reports**: le montant total des crédits d'engagement et de paiement reportés sur l'exercice 2016 s'élevait à 615.957,25 EUR. Sur cette somme, 44.896,19 EUR (7,29 %) ont été annulés.

Les députés ont formulé une série d'observations concernant les virements, la politique du personnel, la prévention et la gestion des conflits d'intérêts et les audits internes. Ils ont salué le fait que l'Office a organisé des formations internes sur les valeurs éthiques, les conflits d'intérêts, la prévention de la fraude et la dénonciation des dysfonctionnements. Ils se sont toutefois inquiétés du **déséquilibre hommes-femmes** (72 % contre 28 %) au sein du conseil d'administration.

Enfin, le Parlement a relevé que la durée moyenne d'emploi au sein du Bureau était de 2,58 ans et que le **taux de rotation du personnel** était élevé avec 25%. Cette situation affecte l'efficacité du Bureau et présente des risques pour la mise en œuvre de ses programmes de travail. La raison possible pourrait être le coefficient de correction salariale appliqué au traitement pour le pays d'accueil (73% au 1er juillet 2016). Le Bureau est appelé à prendre des mesures pour atténuer ces risques et régler efficacement la question de la fidélisation du personnel.

